

## **No 131 Assemblée communale ordinaire du 22 juin 2021**

20h00 Halle polyvalente, Movelier

### **Ordre du jour**

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière Assemblée communale.
2. Discuter et voter les comptes 2020 ainsi que les dépassements de crédits de la commune mixte ainsi que de la commune bourgeoise.
3. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire d'une habitante de Movelier.
4. Divers et imprévus.

L'Assemblée communale de ce jour a été convoquée par la voie du Journal officiel de la République et Canton du Jura n° 20 du 4 juin 2021. Elle a été affichée selon la coutume et distribuée par un tous-ménages. Elle est présidée par Denis Broquet, président des Assemblées. Le protocole est tenu par Jocelyne Broquet Turberg, secrétaire communale.

Deux scrutateurs sont nommés.

29 ayants droit sont présents.

### **Ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

### **Tractandum 1**

**Discuter et voter le procès-verbal de la dernière Assemblée communale.**

**Le procès-verbal est accepté tacitement.**

### **Tractandum 2**

**Discuter et voter les comptes 2020 ainsi que les dépassements de crédits de la commune mixte ainsi que de la commune bourgeoise.**

La parole est donnée à Philippe Kunz, maire, qui note que la caissière Elisabeth Braun présente ses derniers comptes car elle va nous quitter à la fin de l'année. Il la remercie pour le travail accompli pendant ces 8 dernières années.

Il relève que les comptes bourgeois font apparaître un bénéfice car environ Fr. 9'000.- proviennent de la dissolution de comptes suite au programme MCH2 ainsi qu'à l'excellent travail fourni par le garde forestier, ce qui a fait ressortir un bénéfice au niveau du compte forestier.

La parole est donnée à la caissière Elisabeth Braun, qui lit la récapitulation des comptes de fonctionnement de la commune et de la bourgeoisie. Elle note que les comptes communaux font ressortir un déficit de Fr. 40'565.49. Les comptes bourgeois, eux, enregistrent un bénéfice de Fr. 34'158.70. Les dépassements de crédits sont expliqués. Elle note encore que pour les comptes bourgeois, il y a une recette exceptionnelle qui provient de la dissolution de comptes suite au programme MCH2 pour environ Fr. 9'000.-.

L'entrée en matière est acceptée.

Un citoyen note qu'il aimerait comprendre pourquoi sous « administration générale » des comptes de la bourgeoisie, il y a Fr. 36'500.- de charges au budget et qu'il n'y a plus que Fr. 13'000.- dans les comptes. La caissière répond que si on regarde les comptes 2019, on a plus ou moins les mêmes chiffres. La plus grande différence provient du compte de la forêt qui l'année passée était presque à Fr. 20'000.- de déficit alors que cette année on a fait un bénéfice de Fr. 2'000.-. Philippe Kunz note encore que les comptes font ressortir environ Fr. 9'000.- en plus suite à la dissolution de provisions dues au nouveau programme MCH2 ; la vente d'un terrain pour Fr. 4'600.- ainsi qu'une redevance BKW ont aussi été versées en 2020.

Il n'y a plus de question.

La parole est donnée à un membre de la commission de la vérification des comptes, pour la lecture du rapport de vérification des comptes. Ceux-ci ont été reconnus exacts et la Commission demande de les approuver. La caissière est félicitée pour son excellent travail.

Denis Broquet, président des assemblées, propose de voter les dépassements de crédits, les comptes communaux et bourgeois en une seule fois.

**Après vote à main levée, les comptes 2020 ainsi que les dépassements de crédits de la commune mixte ainsi que de la commune bourgeoise sont acceptés par 27 voix.**

### **Tractandum 3**

**Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire d'une habitante de Movelier.**

Le maire fait une brève présentation de cette habitante, il fait part de son intégration. Il relève qu'il est du ressort de l'Assemblée communale, selon l'art. 16 al. 2 du Règlement d'organisation de se prononcer sur l'octroi du droit de cité communal de cette dame. Le Conseil communal est favorable à sa naturalisation. En l'absence de finances d'admission communale, la Commune va se référer aux tarifs cantonaux.

Cette dame et deux personnes de sa famille sortent de la salle, le temps de délibérer et de voter, selon l'art. 26 du règlement d'organisation.

L'entrée en matière est acceptée. Il n'y a pas de question.

**Après vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité la demande de naturalisation ordinaire de cette habitante de Movelier.**

L'assemblée félicite cette dame pour sa naturalisation.

### **Tractandum 4**

**Divers et imprévus.**

Philippe Kunz note qu'en ce qui concerne les moloks, en 2020, il y a eu la mise à l'enquête des moloks. Des oppositions ont eu lieu et ont été levées par le Service de l'aménagement du territoire. Finalement, sur trois emplacements, 2 ont été retenus, soit un au milieu du village et un autre au croisement du chemin des Prés avec le chemin de l'Etang. Une pétition a été déposée à la commune pour en réclamer un en haut le village. Le Conseil communal a regardé avec le SEOD pour qu'au cas où un 4<sup>ème</sup> molok devait être installé, il le soit dans le haut du village. Des contacts ont été pris pour trouver un emplacement. Pour le moment, le SEOD a annoncé que les moloks existants n'étaient remplis qu'à 2/3 de leur capacité. Il relève qu'en ce qui concerne l'efficacité des administrations communales, les maires de Pleigne, Soyhières et Movelier se sont rencontrés et étudient des synergies entre les administrations communales et entre les voiries. Les employés des communes seront intégrés dans le groupe de travail. Concernant l'entretien des espaces verts, le conseil communal se réfère au guide pratique des Jardins vivants édicté par le service de l'environnement de la République et Canton du Jura (il y en a quelques exemplaires à disposition si quelqu'un est intéressé). Le maire note encore que Louis Leuenberger va finir son mandat en tant que conseiller communal à la fin de ce mois. Il lui souhaite, au nom de la commune, plein succès pour la suite dans sa vie privée et professionnelle. Frédy Blank reprendra son poste à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain et il lui souhaite la bienvenue. Il rappelle encore que demain 23 juin 2021, la boîte à livres sera inaugurée, suivie d'un apéro, au milieu du village. Un citoyen propose de remercier Louis Leuenberger et de l'applaudir.

Un habitant relève qu'il était intervenu concernant la signalisation routière, au virage vers la STEP car il demandait qu'un signal soit installé. Louis Leuenberger lui avait répondu que le Canton ne voulait pas installer de panneau car il n'y a pas d'accident à cet endroit. Il note que l'hiver dernier une voiture est

tout de même sortie de la route à cet endroit et qu'il maintient sa demande. Il relève encore qu'à la sortie du village, direction Pleigne, il y avait un signal « attention gendarme couché », et qu'on ne le voit plus du tout. Il demande qu'il soit remplacé. Il fait remarquer que quand il voit les comptes avec des montants avec des centimes, il se demande si c'est bien nécessaire. Il trouve qu'il faudrait les éliminer.

Une personne note qu'un souhait avait été émis par l'assemblée pour fixer cette dernière un jour d'ouverture du restaurant. Le maire note que la date de l'assemblée a été décidée avant que la décision de réouverture des restaurants n'ait été annoncée ainsi que pour des raisons d'organisation. Il note que la commune va se rattraper demain en offrant l'apéro à l'inauguration de la cabane à livres.

Un habitant relève que la source d'eau de la Bürgisberg est hors norme et il demande quand la commune va faire quelque chose. Nicole Monnin Musca, conseillère communale, répond que le taux de nitrate est à nouveau dans les normes ces derniers mois. Elle relève qu'un projet est en cours concernant ce problème et que la commune y travaille depuis plus de deux ans déjà, notamment avec les communes de Pleigne et Mettembert ainsi qu'avec le Service de l'environnement. Les communes de Bourrignon et d'Ederswiler pourraient aussi participer à ce projet. Le SCAV est au courant et surveille le problème. Depuis des crédits ont d'ailleurs été votés à ce sujet. L'habitant répond que cela fait déjà 10 ans qu'il a averti le Conseil communal que ce taux de nitrate serait un problème. Nicole Monnin Musca note que l'eau est diluée avec la source de Bavelier pour que le taux de nitrate soit plus bas. Elle relève qu'actuellement un projet est en cours et qu'il sera présenté à la population le 15 septembre prochain à 19h45 à la halle polyvalente. Tout le monde est bien conscient que nous avons tous besoin d'eau et qu'il faut qu'elle soit bonne. Elle note encore que la norme européenne du taux de nitrate est de 50 mg/litres.

Un citoyen aimerait savoir où en est la vente de la maison d'une dame décédée il y a quelques années. Philippe Kunz répond que la commune recevra Fr. 50'600.- dont Fr. 25'000.- ont déjà été mis sur les comptes 2020. Le citoyen est étonné que la commune ne reçoive que Fr. 50'000.- alors que la maison est en vente sur internet pour Fr. 250'000.-. Lucie Julien, conseillère communale, note qu'il y eu des travaux de rénovation dans cette maison. Le citoyen se demande si la commune n'a pas perdu de l'argent. Selon lui, la maison a été vendue trop bon marché. Une autre personne note que le Canton c'est occupé de cette maison et qu'ensuite, il y a eu des travaux et des réparations ainsi que des frais de vente qui doivent être pris en compte.

Une habitante demande ce qu'il en est du Cercle scolaire de la Réselle avec Pleigne et Mettembert. Lucie Julien note que les parents et futurs parents seront avisés de la suite dès que possible. Pour le moment, il y a eu des séances avec le SEN et les deux cercles scolaires. Le cercle du Haut-Plateau sera dissolu. Pour le village de Bourrignon, il sortira du cercle du Haut-Plateau dès 2022. Une demande de prolongement de deux ans a été acceptée par le SEN pour que le nouveau cercle scolaire puisse s'organiser pour accueillir les deux villages. Un groupe de travail sera mis en place et un représentant de chaque village sera nommé, ce groupe de travail n'aura rien à voir avec la Commission d'école.

Une personne demande si les nouveaux arrivants sont avertis des mesures de bonne conduite à respecter. Elle relève que des chiens sont lâchés dans des champs de céréales ainsi que dans des pâturages barrés qui sont pris pour des enclos pour chiens. Des bâtons sont lancés dans les champs pour jouer avec les chiens, etc. Elle note qu'elle a essayé de leur expliquer mais qu'ils ne veulent pas comprendre et que cela concerne principalement des nouveaux habitants. Le maire relève que nous pourrions compléter l'arrivée de nouveaux habitants en leur transmettant un papier de bonne conduite. Un tous-ménages pourrait éventuellement aussi être envoyé aux habitants du village.

Une citoyenne demande s'il ne serait pas possible d'installer plus de roby-dog au village car il y a des crottes des chiens partout aux bords des chemins. Elle donne en exemple le chemin de l'Alchet qui va à la croix et il y en a d'autres. Le maire répond que le Conseil communal va voir ce qu'il peut faire. Les autorités communales devront peut-être prendre des dispositions et donc sévir. Un habitant note que si on sévit contre les crottes de chiens on doit aussi sévir, sauf urgence, contre les agriculteurs qui

traversent le village à n'importe quelle heure. Il aimerait savoir si le Conseil communal est au courant qu'un agriculteur hors Canton traverse le village à toutes heures et à tous moments du jour et de la nuit. Une citoyenne trouve qu'effectivement c'est très pénible de se faire réveiller avec ce bruit et en plus avec des gyrophares qui tournent. Elle demande que la commune fasse quelque chose en fixant des heures pour ces passages. Philippe Kunz note que l'agriculture est mise à mal ces derniers temps. Il est conscient qu'il y a un problème. Il relève que normalement les heures de travail sont comprises entre 6h et 22h, mais qu'il y a en plus le transit. Un citoyen dit qu'à un moment donné, une dénonciation précise peut-être faite par la commune. Il note encore que la commune n'a pas de règlement de police locale. Il avait été commencé anciennement par le Conseil communal mais jamais fini. Il pourrait être repris. Philippe Kunz propose que nous fassions un règlement mais qu'il enlèvera la liberté de tous les citoyens et pas seulement celle des agriculteurs et qu'il faudra s'engager à le faire respecter. Le citoyen répond que c'est pour tout. Une personne relève que chaque citoyen peut dénoncer lui-même les agriculteurs à la police et que ce n'est pas forcément à la commune de le faire. Elle note que la police doit prendre en considération toutes les dénonciations. Si les gens le font de manière régulière alors les choses changeront. Un citoyen affirme qu'il a une entreprise agricole et qu'il travaille beaucoup pour les autres agriculteurs. La semaine passée, il y a eu beaucoup de travail, parfois même 24h sur 24h. Il a discuté avec la police qui lui a dit qu'il a le droit de passer sur la route principale. En ce qui concerne les gyrophares, ils sont obligés de les mettre. Ils doivent souvent rentrer de nuit au moment où le travail est terminé et ce sera aussi le cas cet automne. Le citoyen qui est intervenu à ce sujet précise qu'il parle de la route du Cârre et non de la route principale. Le citoyen qui possède une entreprise agricole répond que pour le moment la route internationale est fermée et qu'ils sont donc obligés de passer par Pleigne pour se rendre en Ajoie.

La parole n'est plus demandée.

Le président remercie les personnes présentes et souhaite une bonne soirée à toutes et à tous.

L'Assemblée est levée à 21h.

Au nom de l'Assemblée communale :

Le président :

La secrétaire :